



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 66 - JUIN 2012

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2012144-0007 - Arrêté préfectoral portant approbation du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale des Pyrénées- Orientales	1
Arrêté N °2012164-0012 - Arrêté fixant la liste des candidats au second tour des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 dans le département des Pyrénées Orientales	2



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Bureau de la sécurité intérieure

Perpignan, le 23 mai 2012

**ARRÊTE PREFECTORAL N° 2012-144 -0007 DU 23 MAI 2012
PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE LA POLICE NATIONALE DES PYRENEES-ORIENTALES**

LE PREFET
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment ses articles 53 et 54 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3207 du 30 septembre 2002 portant approbation du règlement intérieur du comité d'hygiène et de sécurité départemental de la police nationale ;

Vu la délibération du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale des Pyrénées-Orientales en date du 19 mars 2012 relative à l'approbation du règlement intérieur de cette instance ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le règlement intérieur du comité technique de la police nationale des Pyrénées-Orientales, ci-annexé, est approuvé.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° 3207 du 30 septembre 2002 susvisé est abrogé.

ARTICLE 7 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 23 mai 2012

Le préfet

René BIDAL

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Arrêté N°2012144-0007 - 13/06/2012

Page 1

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Perpignan, le 12 juin 2012

CABINET DU PREFET

Bureau du Cabinet

Dossier suivi par :
Olivier TERRIS

Audrey SARTRE
ALBASI

☎ : 04.68.51.65.18

☎ : 04.89.12.29.18

Mél :

olivier-noel.terris

@pyrenees-orientales.
gouv.fr

pref-elections@pyrenees-
orientales.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°

Fixant la liste des candidats au second tour des élections législatives
des 10 et 17 juin 2012
dans le département des Pyrénées-Orientales

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral ;

VU la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

VU le décret n°2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les procès-verbaux de recensement des votes émis le lundi 11 juin 2012;

Sur proposition de M. le directeur de cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Les tableaux ci-annexés constituent la liste officielle des candidats **au second tour** de scrutin des élections législatives des 10 et 17 juin 2012, dans chacune des quatre circonscriptions du département des Pyrénées-Orientales.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame et Monsieur les sous-préfets de Prades et Céret, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET,



René BIDAL

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact @pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Annexe à l'arrêté du 12 juin 2012

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Elections législatives des 10 et 17 juin 2012

Liste des candidats
Première circonscription – Second Tour

PANNEAUX	CANDIDATS	SUPPLEANTS
1	M. Daniel MACH	M. Romain GRAU
2	M Louis ALIOT	Mme Jacqueline COSTE-CAMPS
3	M Jacques CRESTA	M Jean ROQUE

Annexe à l'arrêté du 12 juin 2012

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Elections législatives des 10 et 17 juin 2012

Liste des candidats
Deuxième circonscription – Second tour

PANNEAUX	CANDIDATS	SUPPLEANTS
1	M. Fernand SIRE	Mlle Christine LLORENS
2	Mme Toussainte CALABRESE	M Michel MAFFRE

Annexe à l'arrêté du 12 juin 2012

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Elections législatives des 10 et 17 juin 2012

Liste des candidats
Troisième circonscription – Second Tour

PANNEAUX	CANDIDATS	SUPPLEANTS
1	Mme Ségolène NEUVILLE	M. Robert OLIVE
2	M. Jean CASTEX	M. Robert VILA

Annexe à l'arrêté du 12 juin 2012

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Elections législatives des 10 et 17 juin 2012

Liste des candidats
Quatrième circonscription – Second tour

PANNEAUX	CANDIDATS	SUPPLEANTS
1	Mme Jacqueline IRLES	M. Christophe PELISSIER
2	M. Pierre AYLAGAS	Mme Nicole VILLARD